

Bulletin trimestriel du Syndicat National des Enseignements de Second Degré • Section Académique de Strasbourg • Le numéro : 2 € Directeur de la publication : Arnaud Sigrist - Tél : 03 88 75 00 82 • Fax : 03 88 75 00 84 • E-mail : s3str@snes.edu • Imprimerie spéciale 13A, Boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG • Imprimerie 3ma group • Dépôt légal : 2 ème trimestre 2020 Commission paritaire des publications et agences de presse 0324 S 05559

ÉDITO

Séverine Charret Arnaud Sigrist

26/05/2020



SOUS SURVEILLANCE

Avec le déconfinement, nous avons tous retrouvé un peu de liberté mais la crise sanitaire est loin d'être terminée. Nos pensées vont d'abord à tous les collègues qui ont été touchés par la maladie ou ont perdu un proche.

Les hésitations, annonces contradictoires au moment de la fermeture des établissements marquent également les conditions de la reprise. Malgré le travail des élus de la FSU en CHSCT A et D pour obtenir toutes les garanties nécessaires à la sécurité des personnels et des élèves, les autorités académiques n'ont que très peu répondu à leurs interrogations, renvoyant à l'échelon local ou laissant entendre que les consignes sanitaires pouvaient s'entendre dans une certaine globalité...

C'est bien le « flou » qui a été l'ennemi des personnels durant cette période. Flou sur la garde d'enfants, (eh oui, les enseignants peuvent aussi être des parents !). Flou sur l'obligation scolaire. Flou sur les conditions concrètes de délivrance des diplômes du DNB et du Baccalauréat (quelles notes ? Quel jury ? ...) Flou, aussi et surtout, sur l'épreuve anticipée de français. Flou sur les conditions de recrutement des futurs enseignants. Flou sur l'organisation pédagogique de la reprise... Durant toute cette période les militants du SNES n'ont eu de cesse de demander de la cohérence, des informations en temps et en heure, pour pouvoir les relayer dans les meilleurs délais et mettre à disposition de tous les collègues les outils leur permettant de faire respecter leurs droits.

L'arrivée de la trêve estivale est donc pour tous les enseignants, la bienvenue. Après ce repos, nous souhaiterions tous reprendre en septembre dans un climat normal, apaisé et serein. Il y a pourtant fort à parier que cette seconde reprise 2020, après celle de mai, soit encore une rentrée à surveiller.

En effet, la situation exceptionnelle dans laquelle se déroule cette reprise pourrait servir de laboratoire pour remettre en cause nos métiers ou proposer moins d'école à travers le projet de développer l'enseignement à distance, pour le plus grand profit des solutions marchandes de l'ed-tech, ou le dispositif 2S2C¹. Ainsi Jean-Michel Blanquer a-t-il déclaré que la « reprise de mai-juin nous permet d'expérimenter des modalités de fonctionnement, nécessairement mixtes, entre présence à l'école et enseignement à distance. Un groupe de travail va réfléchir aux usages numériques, au travail en petit groupe, à la place du sport et de la culture, que je souhaite développer... Nous devons aussi travailler avec les collectivités locales sur la réorganisation de l'espace, l'articulation scolaire et périscolaire. C'est l'occasion de moderniser le système éducatif. »²

Or cette école à distance, bien mal nommée « continuité pédagogique » a laissé de côté un nombre important d'élèves mais a aussi eu un coût énorme pour les enseignants en termes de charge de travail.

Dans le même temps, si la réforme des retraites est pour l'instant suspendue, la loi sur la Fonction Publique continue de se déployer, enterrant le paritarisme et laissant les agents seuls face à l'administration, sans possibilité de vérifier qu'ils ont été équitablement traités.

Qu'on ne se berce pas d'illusions : les jours meilleurs ne pourront advenir sans qu'on s'en mêle ! Il nous faudra nous battre pour reconquérir des droits et créer l'école de la réussite pour tous. Nous y sommes prêts.

SOMMAIRE

| EditoP.2 | CHSCTA pour quoi faire ? P.8 |
|--------------------|----------------------------------|
| Travail à distance | Les retraités et la Covid 19P.10 |
| Audience LV | Lycée 4.0 |

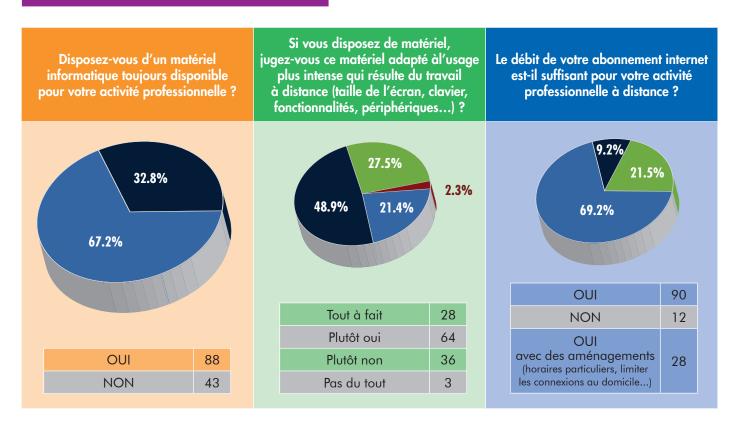
^{1. «}Sport, santé, culture, civisme», dispositif lancé par Jean-Michel Blanquer et géré par les collectivités et acteurs locaux.

2. Entretien au JDD du 10 mai 2020.

LE TRAVAIL À DISTANCE : UN TRAVAIL SANS FIN pour une illusoire « continuité pédagogique »

Du 20 avril au 10 mai, le SNES-FSU académique a recueilli des témoignages de collègues sur le travail à distance. 131 collègues ont répondu. 98 répondants (75,4%) sont syndiqués au SNES-FSU. 57,3% travaillent en collège. Ces témoignages ne prétendent pas être représentatifs mais ils donnent des indications importantes sur ce qu'a été le travail à distance pendant la période du confinement.

Les conditions matérielles du travail à distance



Si près de 70% des répondants disposaient d'un matériel informatique toujours disponible pour leur activité professionnelle, adapté à l'usage plus intense résultant du travail à distance avec un débit internet suffisant, 2/3 d'entre eux ont rencontré des problèmes matériels. Est principalement cité le manque de matériel périphérique (essentiellement casque, micro et caméra pour les cours en visioconférence mais aussi imprimante et encre, ce qui les a obligés à de pénibles corrections sur écran). Pour près de 10% des collègues, ce sont des problèmes liés à un matériel vieillissant, non adapté à un usage intense, y compris en raison d'un écran trop petit. Pour 7% des collègues sont évoquées des difficultés

de connexion internet, trop lente, trop instable ou un accès difficile à MBN (en particulier les deux premières semaines) voire aux plateformes pour les classes virtuelles. Pour faire face aux problèmes matériels, près de 30% des collègues ont engagé des dépenses supplémentaires, pour s'équiper (achat d'ordinateur, tablette, imprimante, webcam et micro) mais surtout pour remplacer le consommable utilisé (papier, cartouches d'encre).

Dans tous les cas, les collègues ont travaillé avec leur propre matériel, ce qui exclut l'idée que nous soyons dans une situation de télétravail et justifie la demande du SNES-FSU d'une prime d'équipement.



Si 67% des répondants ont déclaré pouvoir travailler dans un espace dédié exclusivement à leur activité professionnelle, cet espace n'était pas toujours adapté au travail à distance, notamment en raison de son exiguïté ou plus souvent d'un mobilier inadapté. Reviennent également les difficultés à disposer de plages horaires pour travailler au calme.

Les difficultés du travail à distance

Tableau : Quelle difficulté vous paraît la plus importante parmi celles que vous rencontrez dans le travail à distance/maintien de la « continuité pédagogique » ? (Total des réponses : 123)

| ÉLÈVES (67 réponses, 54% du total) | Soucis d'efficacité, de compréhension du cours 17 Absence de relation/d'interaction avec les élèves 15 Soucis d'évaluation, de suivi des travaux 12 Elèves démotivés, dépassés par la situation, refusant de travailler 9 Gestion des décrocheurs, élèves/familles impossibles à contacter 9 Absence de retour des élèves 5 |
|---|---|
| TRAVAIL (23 réponses, 19% du total) | ☐ Temps passé très important, pas de réelle déconnexion 11 ☐ Travail bien plus important, démultiplication des tâches 6 ☐ Difficultés à préparer des cours, à s'organiser 2 ☐ Pression de la hiérarchie, atteinte à la liberté pédagogique 2 ☐ Manque de reconnaissance par la hiérarchie 1 ☐ Absence de consignes données par la hiérarchie 1 |
| PROBLÈMES TECHNIQUES (17 réponses, 14% du total) | Matériel pas adapté ou inexistant 9 Qualité de la connexion insuffisante 3 Difficulté à utiliser le matériel/logiciels 3 Soucis accès MBN, dépendance au numérique 1 Pas d'aide technique 1 |
| SANTÉ (8 réponses, 6% du total) | ☐ Surexposition aux écrans 5 ☐ Soucis de santé : mal de dos, fatigue visuelle, charge mentale 3 |
| VIE FAMILIALE (6 réponses, 5% du total) | ☐ Gestion vie familiale/professionnelle 6 |
| AUCUNE (2 réponses, 2% du total) | Pas de difficultés 2 |

Concernant l'organisation du travail, le problème qui arrive en tête est l'augmentation de la charge de travail (28% des réponses). Cela s'explique d'une part par la nécessité pour les collègues de reprendre leurs cours pour les adapter au travail à distance ou de prévoir de nouvelles activités (23% des réponses). Explicitation des consignes devant permettre aux élèves de travailler en autonomie, recherche de documents accessibles à tous, adaptation de la quantité de travail, simplification des consignes ou

plus grande précision pour compenser l'absence de cours dialogué, anticipation des questions et difficultés des élèves, définition des objectifs attendus de ce travail à distance mais aussi correction de travaux numériques, réponses individualisées aux mails des élèves, appels aux familles, autoformation à de nouveaux outils ont considérablement alourdi la charge de travail de collègues, qui ont dû très vite s'adapter à une situation tout à fait nouvelle. Situation d'autant plus pénible que se sont ajoutés

des problèmes matériels (10% des réponses) pour les enseignants mais aussi pour les élèves. Ainsi de nombreux élèves ne disposent pas d'un équipement suffisant ou ne savent pas utiliser les outils numériques. Au niveau de la relation avec les élèves et les familles, le problème de l'absence de retours voire du silence d'un nombre important d'élèves, supérieurs aux habituels absentéistes est cité par 20% des réponses. La fréquence de cette réponse laisse dubitatif sur les 5 à 8% de décrocheurs du fait du confinement évoqués par JM Blanquer, sauf à considérer que le lien avec les familles ait été le seul critère retenu, et non le travail rendu. La fracture numérique est l'explication la plus souvent évoquée. Viennent ensuite l'impossibilité de s'assurer que les élèves ont bien compris et de les accompagner dans les apprentissages, le manque de motivation des élèves en l'absence de notes ou après l'annulation des épreuves terminales du bac et du DNB. Le poids des difficultés scolaires et du manque d'autonomie pour certains élèves, plus encore quand ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes s'est ajouté à un contexte familial parfois compliqué (parents malades, environnement bruyant, élèves qui doivent s'occuper de petits frères et sœurs...). A noter qu'un peu plus de 5% des réponses déplorent des mails désagréables de parents, notamment autour du trop / pas assez de travail.

Les difficultés ont aussi concerné les relations avec l'administration. 45 réponses incriminent d'une part un défaut de communication et d'autre part de la suspicion, de la méfiance voire de l'autoritarisme se traduisant par des injonctions diverses.

Les conditions matérielles du travail à distance

Un quart des réponses évoque la mise en place d'un suivi plus individualisé des élèves, à l'initiative de l'enseignant ou de l'établissement, par mail ou téléphone, avec parfois le soutien des CPE et / ou de l'administration. Près de la moitié des collègues ont aussi fait évoluer leur pratique pédagogique, notamment en allégeant le travail demandé ou en utilisant de nouveaux outils numériques comme les classes virtuelles ou Moodle, souvent au prix d'une augmentation de la charge de travail, qu'un quart des collègues a essayé de contenir en se fixant des temps de coupure, de déconnexion, voire un emploi du temps.

L'adaptation aux conditions du travail à distance a eu un coût pour les enseignants et a notamment donné lieu à une explosion du temps de travail (2/3 des réponses), certains collègues l'ayant quantifié avec des journées de plus de 10 heures, des semaines de 50 à 60h, sans possibilité de faire une vraie coupure, le travail ayant envahi l'espace et le temps privés. 14 réponses évoquent ainsi l'impossible séparation entre vie privée et professionnelle, ou la difficile déconnexion, au sens propre puisque la sollicitation des élèves via l'outil numérique se poursuit les soirs, week-ends et pendant les vacances mais aussi au sens figuré à travers la charge mentale. Cette augmentation du temps de travail, plus encore quand il s'agit de travail devant écran, a eu des conséquences sur la santé des collègues pour près d'un tiers des réponses. Fatique, troubles du sommeil, migraines, douleurs musculaires, fatique visuelle reviennent ainsi dans près de 50 réponses et s'ajoutent au stress (10 réponses). La perte de sens du métier est aussi forte : ainsi 22% des réponses évoquent un sentiment d'impuissance, d'inefficacité mais surtout de frustration. Le manque d'échanges directs avec les élèves, le décrochage d'un certain nombre d'entre eux l'expliquent en partie. Mais 17 réponses évoquent aussi la difficulté de définir des objectifs, une progression, la difficile adaptation à de nouveaux outils (5 réponses) et le manque de formation. Le sentiment de solitude ou d'isolement a également pu peser.

Dans ces conditions, les motifs de satisfaction ont surtout porté sur des aspects humains (50% des réponses), qu'il s'agisse du maintien du lien avec les élèves, d'un lien aussi plus personnalisé (16% des réponses), des remerciements et du soutien exprimés par les familles (19% des réponses) en lien avec une prise de conscience de la réalité du métier par les parents, de la solidarité entre collègues ou du temps passé avec son conjoint / ses enfants. 39% des collègues expriment une satisfaction en lien avec le cœur du métier : découverte d'une autre façon de travailler (17% des réponses) et de nouveaux outils, notamment numériques ; implication des élèves dans le travail (15% des réponses) même si ce sont souvent les élèves les plus motivés et les plus autonomes. 5% des réponses expriment aussi un soulagement, soit de ne plus être exposé au risque de contamination (4 réponses), soit de ne plus devoir gérer un groupe classe parfois difficile (3 réponses). A noter que pour 7% des réponses, il n'y a aucun motif de satisfaction dans cette période.

> Séverine CHARRET, Stéphanie MAIRE, Jean-Claude MOEBS

L'intégralité de l'article est à lire sur le site académique https://strasbourg.snes.edu/Travail-a-distance-travail-sans-fin.html333



Audience Langues Vivantes du 5 mai 2020 : beaucoup de questions SANS RÉPONSE...

A l'arrivée de la nouvelle Rectrice, Mme Laporte, et suite à l'annonce des modifications de validation du baccalauréat 2020, le Snes-FSU a relancé sa demande d'audience de janvier 2020. Nous avons abordé 4 points détaillés ci-dessous avec les 2 IA-IPR, dont une en charge de la carte des langues, et un représentant du secrétariat général de la Rectrice.

1-Le poids des langues vivantes dans la validation du bac 2020

Malgré la proximité des conseils de classe et des remarques dans les livrets scolaires, nous n'avons pas eu de réponses à nos questions : que devient la permutation de LV notifiée par le candidat lors de son inscription ? Validera-t-il en LV1 avec le coefficient afférent des notes obtenues dans la LV2 ou la LV3 ? Que valider en cas d'absence de notes pour l'élève relevant du CNED ou celui n'ayant pas suivi de LV dans un établissement ? Comment sera prise en compte la LV3 facultative à laquelle des candidats se sont inscrits ?

L'administration attend les précisions du Ministère de l'Education Nationale. Elle rappelle que le jury d'examen est souverain et qu'il disposera d'éléments d'analyse pour l'aider...

2-La diversité linguistique

Le SNES est intervenu sur la carte académique des Langues vivantes totalement trompeuse, voire fausse et a dénoncé l'abîme entre l'affichage et la réalité.

13 langues sont offertes, sans préciser le statut (LVA, B, C) ou la forme d'enseignement dispensé (dans l'établissement, par le CNED, dans le cadre d'un regroupement) ; certains établissements n'affichent pas certaines langues enseignées. A qui cette carte est-elle destinée ? Une poule n'y retrouverait pas ses poussins!

9 collèges et 28 lycées affichent l'italien, dont un lycée qui a vu son enseignement supprimé l'an dernier. Réponse : 3 élèves inscrits au CNED ! Idem pour l'espagnol, l'arabe, le portugais, le turc. L'explication nous dit-on vient de la prise de fonction récente des personnels et d'une mise à jour du site encore en cours. La carte sera affinée en tenant compte de nos remarques pour être lisible et en phase avec la réalité de l'établissement. Cette carte reflète toute l'ambigüité de la politique linguistique présentée comme généreuse et bridée par les budgets plus contraints, malmenée par les réformes successives et livrée à l'autonomie progressive des établissements. Au lycée, La carte des spécialités de 1ère illustre l'ampleur des dégâts. En 2019-2020, dans l'académie, il y a 1903 élèves de 1ère en spécialité LLCE anglais, 65 élèves en allemand, et 6 en italien. Et ce ne sont pas les 4,4% d'élèves de la filière Abibac qui compensent cette faible diversité.



LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE: UN FOSSÉ ENTRE L'AFFICHAGE ET LA RÉALITÉ!

cette dotation supplémentaire, ce qui permettra aussi d'éviter des remarques sur « le coût » des langues lors de la répartition de la DHG au Conseil d'Administration. 3 - Les LVC (anciennement LV3) avec la réforme du lycée

LVC: LES GRANDES PERDANTES DE LA RÉFORME **BLANQUER**

La réforme du lycée est particulièrement dure pour la LVC Optionnelle, validée en contrôle continu, la richesse culturelle devient « peu rentable » pour le baccalauréat. Variable d'ajustement ! Son sort dépend trop fortement de l'autonomie laissée à l'établissement. Le SNES-FSU demande que les horaires et les règles d'accès à la LVC soient les mêmes partout et soient respectés, et que l'information sur la possibilité de permutation de LV soit clairement transmise aux chefs d'établissement dès le début de l'année pour que les choix soient actés à temps à l'issue de la 2^{nde}, et que les établissements fassent remonter leurs besoins réels d'ouverture. L'administration dit avoir conscience de ces évolutions et soutient les langues à faible diffusion ; un signe, les collèges demandant à passer au tout-bilangue allemand-anglais à la rentrée 2020 sans autre choix de LV n'ont pas été suivis pour ne pas entraver les affectations d'élèves venant d'autres académies et pour préserver la diversité.

Au collège, elle est décimée par le développement de l'enseignement bilangue

allemand-anglais en 6e puis 5e qui bride l'accès à une autre langue. L'italien LV2 a déjà totalement disparu des collèges du haut Rhin! Des moyens sont

pourtant donnés aux collèges où une 3ème langue est enseignée. Mais ces moyens

sont donnés à la demande des chefs d'établissement sous forme d'ajustements.

Le SNES-FSU demande que tous les chefs d'établissement soient informés sur

4- L'enseignement du turc dans l'académie

Le SNES-FSU alerte depuis des années sur les enjeux de l'enseignement du turc dans l'académie de Strasbourg. Conséquences de la réforme Blanquer, essentiellement LVC, le turc risque de disparaître des écoles de la République. A ce jour, aucun collège n'offre le turc pour les élèves issus des ELCO (Enseignement des langues et cultures d'origine, remplacé par les EILE, Enseignements Internationaux en Langue Etrangère). 10 lycées le proposent, dont 2 qui ne l'affichent ni sur le site ni dans l'établissement, loin des 26 lycées de la carte des langues. 7-8 enseignants, dont 4 dans l'académie de Strasbourg pour 2000 candidats aux divers examens cette année. Dans tous les regroupements, les conditions sont difficiles et instables. Les collègues ont perdu beaucoup d'heures et continuent d'en perdre. Ils sont très inquiets. Que deviendront-ils ? Et les élèves ? Ignorés par les établissements publics, lieux d'intégration et de formation citoyenne, ils seront accueillis par des établissements confessionnels hors contrat comme Ditib Younes Emre à Hautepierre. D'éducative, la question devient politique.

Le SNES-FSU demande qu'à l'aune des enjeux, ce dossier soit traité par la rectrice et le ministre. Le financement de l'enseignement du turc est une difficulté majeure ; il demande un financement pérenne dès la rentrée 2020, que les heures soient accordées au regard de la LV suivie, soit au-delà de l'enveloppe actuelle de 50h-60h, que l'autorisation d'ouvrir une LVB soit de fait donnée par la rectrice aux établissements dès lors que les élèves inscrits en LVC demandent la permutation pour LVB dans le respect des délais réglementaires. Il serait opportun de proposer un cadre permettant aux enseignants de LV dites rares en sous service d'assurer des heures à la hauteur de leur service, dans les établissements ; elle suivra la question de l'enveloppe spécifique et transmettra nos propositions à la rectrice... Ce dossier sensible sera suivi et présenté au CTA de rentrée ; le Snes-FSU demande à être informé des orientations prises et continuera de se battre pour maintenir une richesse linguistique!

DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT DU TURC: **UN ENJEU AUSSI POLITIQUE**

N'HÉSITE PAS À RÉAGIR ET **FAIRE DES** PROPOSITIONS!

Secteur langues vivantes du SNES académique





LE CHSCTA POUR QUOI FAIRE ?



Une enquête sur la nouvelle organisation du lycée, autopsie d'une saine obstination

Au-delà des six séances extraordinaires du CHSCTA programmées par la nouvelle rectrice entre mars et juin 2020, et qui ont été, dans l'ensemble bien décevantes, le CHSCT académique a tenté de mener, depuis l'automne 2019, une enquête sur la nouvelle organisation du lycée qui a découlé de la réforme du baccalauréat et des séries. Il avait prévu, pour cela, la visite de cinq lycées choisis en raison de leur spécificité (lycées professionnel, lycée général de centre-ville, lycée polyvalent plus rural ou plus populaire) : il s'agissait de recueillir sur le terrain la parole de tous les personnels (direction, vie scolaire et enseignants) qui ont pu être impactés par cette nouvelle organisation, mise en place à la rentrée 2019 en première et qui se poursuivra en terminale à la rentrée 2020. En complément de ces visites, un questionnaire rempli de façon anonyme devait permettre d'objectiver les témoignages recueillis. C'était un beau programme mais la vie et la frilosité de la haute administration en ont décidé autrement.

D'une part, le questionnaire, longuement élaboré par les membres du CHSCTA avec l'aide du psychologue du travail du rectorat, a donné lieu à une série de « crises » avec la précédente rectrice qui a refusé de l'avaliser et l'a fait réécrire par son secrétaire général ; il a fallu plusieurs réunions de conciliation pour aboutir à un nouveau questionnaire... que finalement la précédente rectrice n'a pas avalisé avant son départ et que la nouvelle rectrice laisse soigneusement de côté pour le moment.

On peut se demander ce que ce questionnaire, encore une fois réécrit par le secrétaire général, qui, à notre connaissance, ne compte pas parmi les dangereux agitateurs bolchéviks de l'académie, peut comporter de sulfureux...

D'autre part, la liste des établissements visités a dû être revue en dernière minute en raison d'une « crise » entre la direction et une partie du personnel dans l'un d'entre eux en janvier. Si bien que les visites ont été retardées et que la première eut lieu le 11 février, dans un lycée de centre-ville. Puis vint la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires qui ont mis fin provisoirement à tout le programme de visite.

A ce jour, seul un lycée a donc été visité, mais le CHSCTA compte bien poursuivre l'an prochain par la visite des quatre établissements restants. Et faire avaliser le questionnaire, qui n'a donc pas pu être diffusé dans le premier lycée.

Une première visite très instructive

Chaque visite donne lieu à un compte rendu envoyé au chef d'établissement (et dont il est souhaitable qu'il le diffuse aux personnels) et à des préconisations (publiques, publiées sur le site de l'académie, comme tous les travaux du CHSCT, dans la partie « professionnels », « santé et sécurité au travail », « CHSCTA »). Le CHSCTA n'a pas vocation à se positionner sur des politiques scolaires, à savoir, dans ce cas, sur la réforme du lycée. Mais il peut étudier, sur le terrain, les effets de ces politiques sur la santé et les conditions de travail. C'est ce qui a été et qui sera fait. Dans le cas du premier lycée visité, il a été mis en évidence que la nouvelle organisation du lycée accroissait considérablement la charge de travail des personnels de direction et des enseignants...sans surprise...

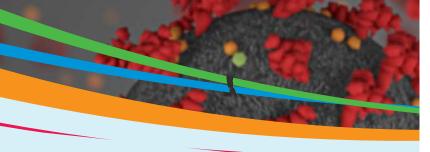
Autre constat : les relations entre enseignants sont dégradées, en raison de la mise en concurrence entre disciplines. Ce qui est apparu de façon encore plus nette est que le sens du métier d'enseignant est profondément affecté : par des injonctions contradictoires de l'institution, par une transformation du métier qui, de concepteur de son cours, fait passer l'enseignant à une pratique technicienne dans laquelle il ne se reconnaît plus. Enfin, la

brutalité du changement et sa menée au pas de charge, comme la communication essentiellement médiatique sur cette nouvelle organisation, semblent vécues comme une forme de mépris de la hiérarchie envers les personnels. C'est un établissement profondément ébranlé par cette nouvelle organisation qu'a découvert la délégation du CHSCT. Or ce lycée ne concentre pas un public aux fortes difficultés sociales et ne connaît pas de conflit entre direction et personnels.

Le CHSCTA entend continuer ce travail d'enquête dès la rentrée 2020 par la visite des quatre autres établissements et éventuellement par le retour dans le premier, pour un bilan d'étape. Il continue de demander à la rectrice de permettre la diffusion, au cours de ces visites, du questionnaire d'enquête qui est un moyen objectif de mesurer l'impact sur les conditions de travail d'une nouvelle organisation dont il sera nécessaire de faire le bilan, tant sur le plan pédagogique (en CTA, avec les corps d'inspection) que sur le plan de la santé et des conditions de travail (en CHSCT).

Élisabeth JACQUET, membre FSU et secrétaire CHSCTA





Les retraités et LA COVID- 19...

Les sections syndicales des retraités du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, avec les sections fédérales de la FSU et l'intersyndicale des retraités ne sont pas restées inactives pendant le confinement et le début du déconfinement.

Elles ont interpellé publiquement les préfets sur leur gestion de cette pandémie qui touche lourdement nos 2 départements et sur la différence de traitement concernant en particulier les résidents des EHPAD qui ne furent pas accueillis comme l'ensemble des concitoyens dans les services hospitaliers. Pourquoi cette différence de traitement? Les résidents, dès lors qu'ils franchissent la porte des EHPAD ne seraient-ils plus des assurés sociaux et citoyens à part entière?

Elles se sont indignées de la différence de traitement que le gouvernement envisageait d'imposer aux personnes âgées de plus de 65 ans pendant la période de déconfinement ; la protestation a fait reculer le gouvernement sur ce point. Le gouvernement et certains médias n'emploient jamais le mot « retraités », il parle de seniors, de personnes âgées. Nous ne voulons plus être infantilisés; nous sommes des personnes adultes qui ont toute leur place dans la société.

La crise sanitaire a fait éclater au grand jour les conséquences des politiques successives libérales de santé notamment l'affaiblissement de l'hôpital public. Les dotations budgétaires largement insuffisantes furent à l'origine du manque permanent d'effectifs et de moyens matériels de ces établissements, de la difficulté des services de soins et d'aide à domicile aux personnes malades, handicapées ou âgées.

Cette crise a aussi mis en lumière le rôle essentiel des personnels de santé et ceux de la vie sociale. Ces métiers les plus féminisés sont mal rémunérés et leurs conditions de travail sont difficiles.

En général les salaires des femmes sont inférieurs de 24% à ceux des hommes. Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes avant



la crise ont renforcé les difficultés financières des femmes pendant le confinement. Sans oublier les intérimaires, les personnes en périodes d'essai qui ne touchent pas le chômage partiel et qui se trouvent en grande précarité, ce qui va augmenter le pourcentage de la pauvreté dans ces populations. Pourtant, c'est grâce à leur sens de la responsabilité que les services de santé et ceux essentiels de la vie de tous les jours ont été préservés. Pendant la période de confinement, des applaudissements au balcon, des cadeaux, des mercis...

Ce fut apprécié mais il faudra aussi se souvenir de leurs revendications essentielles clamées depuis des années : une réelle reconnaissance de leur rôle social qui passe obligatoirement par une amélioration de leurs conditions de travail et une revalorisation de leur métier et de leur salaire.

Le gouvernement nous promet de revaloriser les salaires des infirmières mais garde le silence sur leurs conditions de travail, sous-entend une possible remise en cause des 35 heures...

Il promet de « tout changer en mieux » et ouvre plusieurs discussions sur les problèmes de la santé, de la protection sociale et de la perte d'autonomie notamment « un Ségur de la santé » pour élaborer une loi Grand Age.

Il y a urgence et nous les retraités, avec les sections syndicales des retraités du SNES et de la FSU seront vigilants en réclamant le financement socialisé de la perte d'autonomie au travers de la branche maladie de la sécurité sociale.

Il faudra s'assurer de la participation des retraités et de leurs représentants syndicaux dans toutes les discussions sur les besoins de santé, de prévention et de prévoyance.

Rappelons les exigences du Snes avec la FSU pour la création d'un grand service public de l'autonomie, avec des personnels statutaires plus nombreux, mieux qualifiés et des conditions de travail améliorées.



LES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ!



Depuis trois ans des retraités du Snes et de la FSU participent aux discussions et aux actions au sein des CDCA 67 et 68 (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) ; ils ont fait connaître nos positions sur tous les problèmes concernant la perte d'autonomie à tous les âges de la vie.

Pour toutes ces raisons, nous lançons un appel à tous les retraités et aux futurs retraités pour qu'ils

renouvellent leur adhésion syndicale à la rentrée 2020 en vue d'améliorer nos revendications, avec nos valeurs de solidarité, de justice et de progrès social.

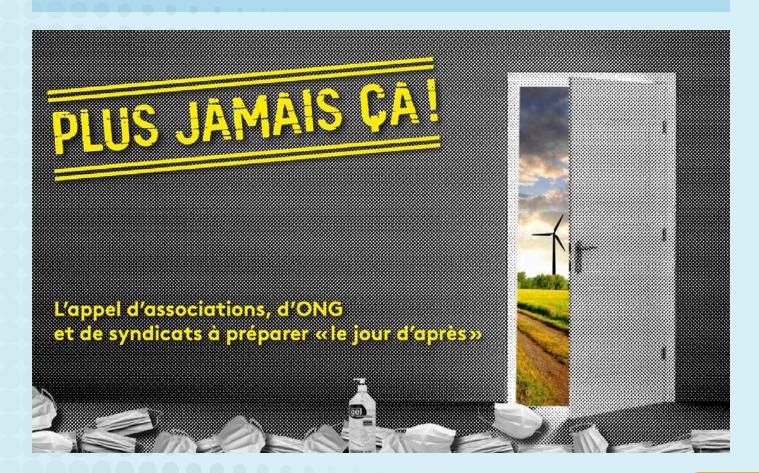
Il faut donc un SNES fort, dans lequel actifs et retraités se retrouvent et luttent ensemble. Nous avons besoin de vous.

Francoise EIDEN

FACE À L'URGENCE SANITAIRE, DES MESURES DE RUPTURE SONT NÉCESSAIRES.

A la suite de la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », nous invitons les collègues à signer massivement et à relayer la pétition initiée par 16 organisations dont la FSU.

https://fsu.fr/petition-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres-2/



LYCÉE 4.0 : Compte-rendu de la réunion avec la région

Le 14 mai 2020, M. Rottner invitait les organisations syndicales de la région Grand Est à un échange autour du dispositif « lycée 4.0 ». L'occasion pour le président de la région Grand Est, rejoint par le recteur Huart, de se féliciter du soutien de la région au développement du numérique, en particulier dans la situation d'enseignement à distance. A rebours du tableau plus noir dressé par les organisations syndicales, en particulier la FSU.

Au cours de cette réunion, la FSU a en effet relayé un certain nombre de critiques et revendications des collègues. D'abord, si la mise à disposition des ordinateurs aux lycéens, bien que contestable pour son coût, pour son impact environnemental... est de la responsabilité de la région, celle-ci outrepasse ses prérogatives en imposant les manuels numériques et donc des contraintes pédagogiques aux enseignants alors même que les apports pédagogiques du numérique sont très contestés. Ainsi notre exigence pour la suite est que les équipes pédagogiques puissent avoir le choix d'un manuel numérique, d'un manuel papier voire de crédits supplémentaires pour les photocopies. Ce à quoi la Région répond que les manuels papiers peuvent être financés par les lycées sur leurs dotations...

Nous avons aussi demandé que la Région ne néglige pas l'équipement des salles spécifiques dans les lycées et continue de s'assurer de leur bon fonctionnement, d'autant plus que certains logiciels spécifiques, par exemple pour l'enseignement des NSI, ne sont disponibles que sur ces ordinateurs.

La FSU a également pointé les difficultés techniques persistantes rencontrées avec MBN (temps de connexion, difficulté d'accès...) mais aussi les réseaux wifi des établissements qui obligent trop d'élèves à se connecter avec leur propre téléphone portable afin d'accéder à leurs outils.

Nous avons enfin évoqué la question des logiciels utilisés par la région ou le rectorat. En effet dans de nombreux cas des solutions libres pourraient être privilégiées voire en partie financées par la région pour soutenir leur développement.

Nous avons terminé par la demande d'information sur un bilan qui serait effectué par un doctorant de l'académie de Nancy-Metz. Le Recteur nous a confirmé qu'une étude était en cours et que l'enquête sur le terrain devrait commencer en septembre 2020. Affaire à suivre...

D'après le compte-rendu publié sur le site de la FSU Grand Est https://grandest.fsu.fr/compte-rendu-reunion-grand-est-lycee-4-0-14-mai-2020/

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur notre site internet : https://strasbourg.snes.edu/



Sur notre compte Twitter:

@SNES_Strasbourg



Sur notre page Facebook: Snes-Fsu Strasbourg https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/

